



CONSULTANCE TERMES DE REFERENCE

EVALUATION EXTERNE

Projet : « Vers un renforcement et une pérennisation de la prise en charge, de l'accompagnement et de la réinsertion des mineurs vulnérables à Bangui »

1. Contexte

a) Triangle Génération Humanitaire (TGH) :

Créée en 1994, Triangle Génération Humanitaire, association française de solidarité internationale basée à Lyon, élabore et met en œuvre des programmes d'urgence, de réhabilitation et de développement dans les domaines de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, du génie civil, de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence, de l'éducation et de la protection. TGH travaille actuellement dans 10 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et du Moyen-Orient.

TGH a débuté ses interventions humanitaires RCA en 2007 pour soutenir les populations vulnérables de la préfecture de la Vakaga et les réfugiés soudanais venant du Darfour. Aujourd'hui, l'association intervient, grâce au soutien de l'AFD, UNICEF et le CDCS, en Vakaga (à Birao et sur les axes) et à Bangui. A Birao, TGH met en œuvre des activités dans les secteurs de la Sécurité Alimentaire et Moyens d'Existence, de l'Eau, Hygiène, Assainissement, Protection de l'enfance, l'éducation et Formation professionnelle. Récemment, afin de répondre à l'afflux de réfugiés lié à la crise soudanaise, TGH a, grâce au financement d'UNICEF, lancé une réponse d'urgence multisectorielle en EHA, Protection de l'enfance et Education sur Birao et sur les axes, pour répondre – entre autres – au besoin des populations déplacées venant du Soudan (depuis avril 2023).

Parallèlement, l'association met en œuvre un projet multi-annuel ans le secteur de la formation professionnelle en consortium avec Mercy Corps financé par l'AFD à Bangui, Mbaïki et Berberati. De plus, à Bangui, TGH intervient depuis 2014 auprès des enfants des rues, et depuis 2020 auprès des mineurs incarcérés pour garantir aux enfants marginalisés un accès à des services socio-éducatifs et médicaux de base, et participe au processus de réunification familiale et de placement en famille d'accueil. L'intervention de TGH vise à améliorer la protection et la réinsertion des enfants en situation de rue, et mineurs incarcérés/libérés ; ce programme est financé par de multiples bailleurs, tels que l'AFD, UNICEF, les fondations RAJA et UEFA, le CDCS.

TGH a longtemps été présente dans la Ouaka, mais faute de financement, la base de Bambari a été fermé en juin 2022.

La mission est financée à hauteur d'environ 3,5 millions d'euros annuels. L'équipe actuelle est composée de 18 expatriés et d'environ 120 personnels nationaux, répartis sur deux bases opérationnelles (Bangui, Birao).

b) Présentation du contexte de la RCA

La République Centrafricaine est un pays qui s'étend sur 623 000 Km². Elle est entièrement enclavée et se trouve à plus de 1000 km des ports de Douala au Cameroun et de Ponte Noire au Congo. Elle est limitée au Nord par le Tchad, à l'Est par le Soudan et le Soudan du Sud à l'Ouest par le Cameroun, au Sud par la République Démocratique du Congo.

Selon les données de projection du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 2002, la population centrafricaine est estimée en 2021 à 6 091 097 habitants. Le pays est classé à la 188^e place sur 189 du classement de indice de développement humain et on estime qu'environ 71 % de la population vivrait en dessous du seuil international de pauvreté. De même les troubles militaro-politiques récurrents font de République Centrafricaine un pays fragile caractérisé par l'insécurité généralisée, la paupérisation de la communauté et une insuffisance d'autorité de l'Etat (Rapport Annuel de l'OMS 2022) qui ne contrôle pas l'entièreté du territoire (contrôlés alors par des groupes armés).

La situation humanitaire est d'autant plus inquiétante, OCHA rapporte par exemple, que 50% de la population qui ne mangeant pas à sa faim, la RCA compte l'une des plus grandes proportions de personnes en situation d'insécurité alimentaire critique dans le monde. Selon les résultats des évaluations menées en avril 2023 (OCHA), des besoins importants ont été identifiés dans quasiment tous les secteurs, notamment la protection, la santé, la sécurité alimentaire, la nutrition, l'éducation, l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

c) Présentation du contexte sécuritaire de la RCA

La République Centrafricaine traverse des crises humanitaires récurrentes depuis son indépendance en 1960. Cette situation est en partie la cause, mais aussi la conséquence, de la faiblesse de l'Etat et de l'instabilité politique chronique, souvent à base ethnique, qui secouent régulièrement le pays.

Depuis fin décembre 2020, le déroulement des élections présidentielles a impacté la situation sécuritaire du pays. 6 groupes armés se sont ainsi réunis pour créer la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC) et lutter contre la tenue de ce scrutin. Après que Faustin-Archange Touadéra ait été réélu dès le premier tour (au pouvoir depuis 2016), la CPC a accentué ses initiatives afin de prendre le contrôle du pays et notamment de la capitale, Bangui. Le climat de tensions instauré par les élections présidentielles de décembre 2020 perdure encore aujourd'hui, bien que les forces armées centrafricaines (FACA) soutenues militairement par leurs alliés russes et rwandais ainsi que par la MINUSCA aient pu reprendre le contrôle d'une partie du pays. En juillet 2023, l'Etat en place a organisé un référendum pour modifier la constitution pour celle-ci puisse permettre au président en place de se représenter à vie. Le « oui » a largement emporté, bien que l'opposition ait appelé au boycott.

Depuis mars 2013, les changements de régimes qui se sont succédé ont contribué à une escalade des violences intercommunautaires dans le pays, multipliant les violations des droits humains, les déplacements massifs de populations ainsi que la destruction de biens et la perte des moyens de subsistance de ces dernières. A cet égard, le Comité permanent inter-organisations a hissé la crise centrafricaine au niveau 3 de l'urgence humanitaire, ce dernier étant le plus élevé.

Contexte à Bangui :

Bangui est la capitale politique du pays et la plus grande ville. Elle est aussi le siège de toutes les institutions (Présidence, Assemblée Nationale, Ministère de la défense et tous les autres ministères,

BEAC etc.). La ville est très souvent le lieu d'expression des tensions politiques (manifestations, marches, contestation etc.) ce qui fait perdurer l'insécurité. Des cas de banditisme (criminalité, braquages, cambriolages vols, agression) sont aussi enregistrés et l'on note aussi une présence des ex éléments des Groupes Armés. Des opérations de sécurité sont aussi organisés de temps à autre au niveau des boulevards et quartiers (fouilles, bouclages, contrôle des pièces d'identités) organisé par les force de l'ordre. Le couvre-feu national a été levé depuis près de deux mois ; mais les ONG et les organisations des Nations Unies définissent en fonction des spécificités des heures et des zones dites « no go ».

2. Justifications et Objectifs

Présentation du projet et zones d'intervention

Description de l'action à évaluer

a) Présentation du projet

Le projet intitulé : « Vers un renforcement et une pérennisation de l'accompagnement et la prise en charge, de l'accompagnement et de réinsertion des mineurs vulnérables à Bangui » financé par l'AFD est un projet de protection de l'enfance qui a pour objectif principal d'améliorer et pérenniser la protection de l'enfance en République Centrafricaine. Ce projet propose d'améliorer la prise en charge et la réinsertion d'au moins 1000 mineurs marginalisés dans Bangui (comprenant des enfants des rues ou des mineurs incarcérés) et de renforcer les capacités d'au moins 136 acteurs de la protection de l'enfance en RCA (y compris organisations de la société civile, ministères, communautés). Ce projet est mené en étroite collaboration avec le partenaire local La Fondation Voix du Cœur (FVDC). L'expertise des deux structures auprès des mineurs vulnérables de Bangui, alliée à la connaissance de ce public leur permettent de mettre en œuvre des activités telles que des maraudes, activités récréatives et psycho-sociales, soins et référencement médicaux (y compris en cas de VBG), sensibilisations, placements en hébergements temporaires, appui à la scolarisation ou formation professionnelle et réunifications familiales. Ce projet fait partie d'un programme dit « Enfants des Rues » de TGH, lancé en 2011, et qui s'adapte au contexte et au nouveau besoins.

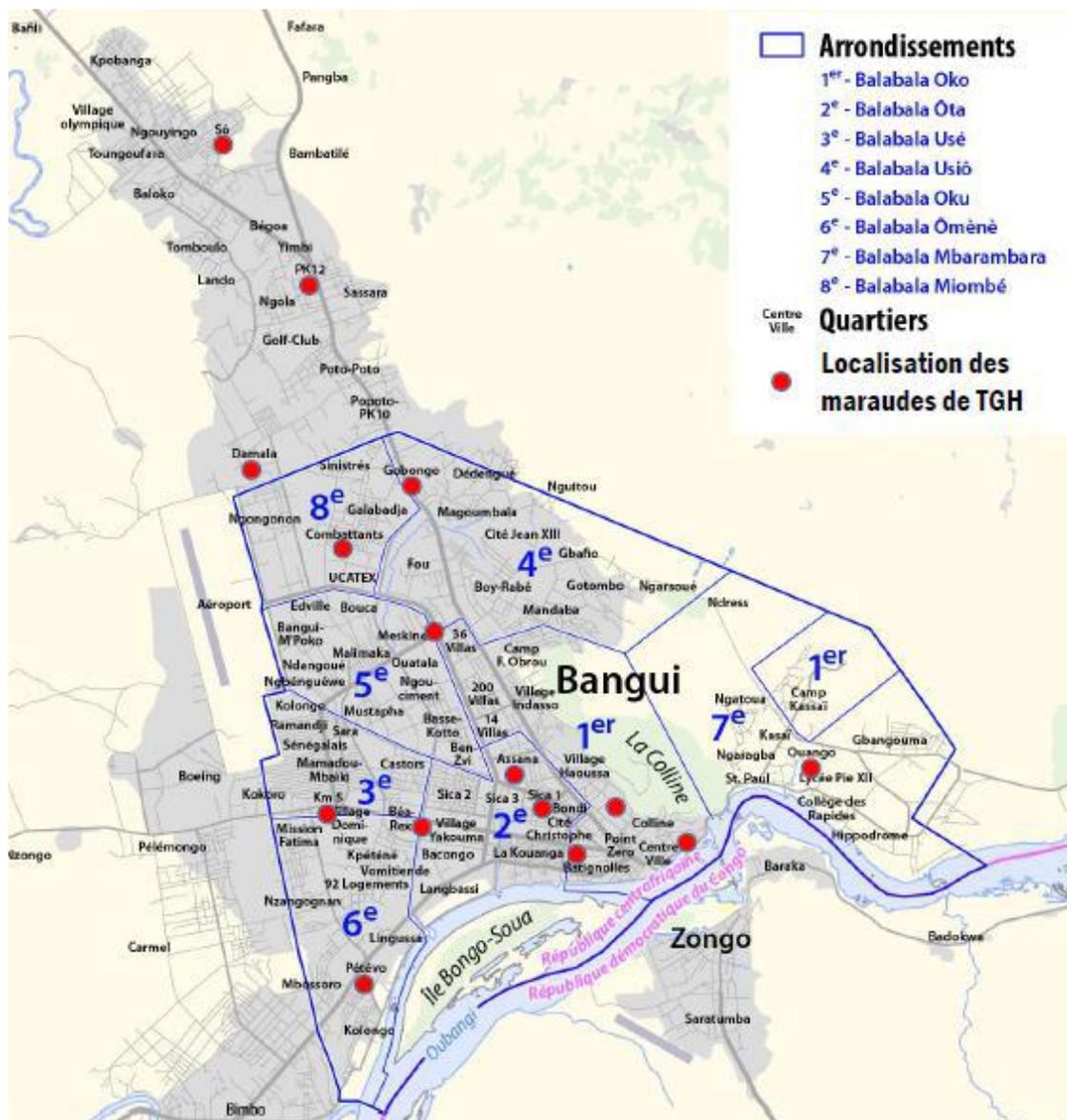
Intitulé du projet	Vers un renforcement et une pérennisation de l'accompagnement et la prise en charge, de l'accompagnement et de réinsertion des mineurs vulnérables à Bangui
Dates de mise en œuvre	1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023
Localisation/Zones d'intervention	Tous les arrondissements de Bangui
Partenaires opérationnels	FVDC
Groupes Cibles	Bénéficiaires direct : 1226 personnes 1000 mineurs vulnérables (330 filles) 136 acteurs formés 90 personnes bénéficient des AGR (15 familles de 6) 3000 bénéficiaires indirects
Objectif principale	Contribuer à améliorer et pérenniser la protection de l'enfance en république Centrafricaine
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • OS1. Améliorer la protection et la réinsertion des enfants en situation de vulnérabilité par le renforcement des capacités et des compétences des acteurs publics et associatifs concernés • OS2. Maintenir et renforcer le dispositif de protection et de réinsertion sociale des mineurs en rupture sociale et familiale de Bangui (enfants en situation de rue et mineurs incarcérés)

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat 1 : Des mesures de coordination, de soutien et d'accompagnement des acteurs locaux sont mises en place afin d'améliorer la prise en charge des mineurs vulnérables • Résultat 2 : Les capacités organisationnelles et opérationnelles de la Fondation Voix du Cœur sont renforcées et développées • Résultat 3 : Les mineurs en situation de vulnérabilité ont accès à des services de protection et de soins améliorant leurs conditions de vie • Résultat 4 : Les jeunes stabilisés sont accompagnés dans leur parcours de réinsertion familiale, sociale et économique.
Indicateurs de suivi des activités chiffrés et cibles visées :	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Au moins 136 acteurs sont sensibilisés à la prise en charge des mineurs vulnérables</i> • <i>55 personnes participent aux comités de rue</i> • <i>Au moins 40 personnes participent à l'atelier de restitution de l'évaluation</i> • 26 personnels de la FVDC sont formés (dont gestion, administration, Soutien psychosocial) • Au moins 2 sessions de soutien psychosocial structurées sont proposées par semaine dans chaque centre • <i>864 maraudes organisées</i> • <i>500 enfants bénéficient d'un suivi</i> • <i>300 mineurs référés vers des structures de soins</i> • <i>Au moins 80% de mineurs identifiés comme victimes de violences sexuelles référés</i> • <i>1500 actes de soin réalisés par l'infirmière</i> • <i>1000 participants aux sensibilisations</i> • <i>75 enfants hébergés par jour</i> • <i>150 enfants scolarisés (désagrégé par sexe)</i> • <i>40 jeunes inscrits en formation professionnelle (désagrégé par sexe)</i> • <i>60 enfants (à la FVDC et mineurs incarcérés) bénéficiant de soutien scolaire chaque semaine</i> • <i>250 jeunes réunifiés dans leur famille nucléaire ou élargie</i> • <i>15 familles réunifiées bénéficiant d'AGR</i>
Cohérence interne du projet	<p>Ce projet s'inscrit dans une perspective d'évolution de l'approche de TGH après une décennie de travail auprès des mineurs vulnérables. Il vient parachever les projets de protection de TGH en cours (sur financement OFDA, UNICEF et Fondation UEFA pour l'Enfance) dans la mesure où une dimension long terme est envisagée, de par le volet renforcement des capacités des acteurs de la protection de l'enfance, la capitalisation autour du diagnostic sur les enfants des rues, l'approche communautaire, la mise en place d'AGR pour les familles réunifiées, et l'autonomisation progressive de la FVDC. TGH dispose d'une équipe d'agents psychosociaux expérimentés pour la mise en œuvre de ce projet. Le référent technique protection, au siège de TGH a connaissance de l'historique du projet qu'il suit depuis son début.</p>

b) Zones d'intervention

Arrondissement de Bangui :

TGH intervient dans 9 arrondissements de Bangui et ses environs telle que présenté dans la carte ci-dessous.



c) Partenaires du Projet

- Fondation voix Du Cœur
- Centre de Formation Mission Chrétienne
- Centre de formation CADESCA
- MSF Espagne (Tongolo)
- DSPJ (Direction des Services de la Police Judiciaire)
- Ministère de l'Action Sociale

Objectifs et description du travail d'évaluation

L'évaluation finale permettra d'établir un bilan global depuis le démarrage du projet en janvier 2021 afin de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. Il s'agira ainsi d'évaluer la performance et la qualité des activités réalisées.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont :

- Faire le bilan global de l'intervention en analysant les résultats du projet, évaluant la qualité et la fiabilité de l'intervention ;
- Apprécier la mobilisation et l'implication des partenaires, des acteurs et des bénéficiaires du projet ;
- Identifier les points d'attention et les bonnes pratiques liés à la réalisation du projet ;

Il s'agit en effet, d'une évaluation sommative des performances (ou évaluation de fin de projet) pour le projet. Les résultats seront évalués par un consultant externe individuel ou une firme sous la supervision des Directeurs Pays/Chef de projet protection avec l'appui de l'équipe terrain de Bangui et du département MEAL de TGH.

L'objectif général est d'évaluer les activités du projet protection conformément aux objectifs décrits dans la proposition approuvée, en mettant l'accent sur **la pertinence, la durabilité et l'impact et l'efficacité**.

L'évaluation sera basée sur les deux objectifs du projet (voir cadre logique) il sera donc question d'évaluer les activités réalisées vivants à atteindre les objectifs spécifiques suivant :

Objectif 1 : Améliorer la protection des enfants en situation de vulnérabilité à travers le renforcement des capacités et compétence des acteurs publics et associatifs concernés

Objectif 2 : Maintenir et renforcer le dispositif de protection et de réinsertion sociale des mineurs en rupture sociale et familiale de Bangui (enfant en situation de rue et mineurs incarcérés)

3. Produits et livrables attendus et durée de l'évaluation finale

- Lancement de l'appel d'offre le 19 avril 2024
- Réception des offres le 11 mai 2024 16h30 (UTC+1)
- Sélection du prestataire : entre le 13 et le 17 mai 2024
- Réalisation des investigations entre le 01 juin 2024 et le 12 juin 2024
- Partage du Rapport préliminaire le 19 juin 2024
- Première restitution via l'atelier de validation des données le 25 juin 2024
- Restitution finale du rapport le 08 juillet 2024

Les livrables attendus seront :

- Une offre technique revue de démarrage
- Une note de cadrage détaillée à la fin de la phase d'analyse documentaire
- Un rapport provisoire d'évaluation incluant une synthèse
- Un PowerPoint de présentation des données et résultats
- Une version définitive du rapport d'évaluation (le rapport provisoire éventuellement amendé auquel seront adjoints en annexe le compte rendu et les remarques de la réunion de restitution et les remarques du comité de suivi sur le rapport provisoire) ainsi qu'une synthèse.
- Une base de données des entretiens et personnes enquêtées

Il faut noter que les Rapports de Démarrage et Rapport initial sont sujets à la validation (équipe mission et siège) avant d'être finalisés et avant le versement des honoraires correspondants.

Tout commentaire devra être pris en compte par le consultant avant que les deux rapports puissent être considérés finalisés. Le consultant se devra de prendre note des commentaires et juger si le rapport nécessite des modifications ou non et, le cas échéant, expliquer succinctement les raisons pour lesquelles les commentaires ne peuvent pas être pris en compte. Le/la consultant(e) devra soumettre une version révisée du rapport à TGH, dans les 14 jours suivant la réception des commentaires de TGH. La version révisée devra clairement mettre en avant tous les changements effectués.

4. Méthodologie de l'évaluation

Cette évaluation finale va s'appuyer sur une méthodologie alliant méthodes qualitatives et quantitatives.

Plus particulièrement, les méthodes attendues sont les suivantes :

- Une revue documentaire (Plan de Mise en œuvre du Projet, enquête Baseline, rapports annuels des activités, rapports des opérations, plans annuels des activités, rapport d'évaluation à mi-parcours, rapport de l'enquête endline, rapports de capitalisation)
- Une compilation des données en lien avec le cadre de mesure de rendement via les indicateurs de routine du projet couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 ;
- Une investigation se déroulera auprès des acteurs, des partenaires et des bénéficiaires du projet

Il est attendu que le consultant développe une stratégie de vérification de la qualité des données collectées auprès des parties prenantes. Aussi, en dehors des entretiens, les visites de terrain devront permettre de constater et d'évaluer la matérialité des actions réalisées sur le projet en lien avec les perceptions recueillies auprès des bénéficiaires. Ces visites de terrain se feront dans un échantillon de localités dont la représentativité sera justifiée à travers une méthode clairement exposée dans le rapport de démarrage.

La méthodologie devra prendre en compte la sécurité des participants tout au long de l'évaluation (y compris lors du recrutement et de la formation du personnel d'enquête, lors de la collecte de données, l'analyse et l'écriture du rapport) ainsi que les éthiques de recherche (confidentialité des enquêtés, protection des données, de l'âge et capacité à s'approprier les processus de consentement). La méthodologie devra enfin répondre aux standards de qualité (outils de pilotage, formation des énumérateurs, nettoyage de données). Les processus d'intégration de l'Assurance Qualité à chaque étape pour devront être détaillés.

La méthodologie décrite ci-dessus est indicative, il est attendu du/de la consultant(e) de fournir une méthodologie détaillée ainsi qu'un plan de travail adapté. Il/Elle sera aussi libre de collecter des données additionnelles afin de répondre à toutes les questions de recherches listées ci-dessus.

a) Critère de recherche

Pour chaque critère, des questions évaluatives précises sont proposées et traitées à travers des échanges (groupes de discussions & entretiens individuels) afin de recueillir les argumentaires qualitatifs permettant de mesurer les résultats de l'intervention.

Ainsi, les critères ci-dessous ont été définis comme prioritaires ainsi que les questions évaluatives en lien avec la nature du projet et du contexte. Ces critères sont les suivants :

1. Pertinence

- Le projet répond aux demandes et besoins des populations, contribue à l'atteinte des priorités des autres parties prenantes (autorités, partenaires, bailleurs de fonds...).
- Dans quelle mesure la conception et la méthodologie des activités ont-elles répondu aux besoins prioritaires des populations bénéficiaires et ont permis d'atteindre les objectifs du projet ?
- La sélection des zones ciblées était-elle appropriée afin d'atteindre les personnes les plus vulnérables en besoin d'assistance ?
- Les indicateurs sont-ils bien définis et pertinents pour mesurer l'atteinte des résultats et des objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure les axes stratégiques de l'action sont pertinents pour répondre au contexte dans lequel ils sont mis en œuvre ?
- L'intervention possède-t-elle une théorie du changement clairement articulée et un modèle logique ?

- Comment TGH pourrait améliorer son intervention dans de futurs programmes en RCA en faveur des enfants marginalisés ?

2. Cohérence

- Le projet et ses activités sont-ils en accords avec les politiques nationales ?
- L'ensemble des activités du projet sont-elles cohérentes ? Comment améliorer la cohérence de ce programme ?

3. Durabilité

- Dans quelle mesure le projet contribue à l'atteinte de changements positifs et mesurables pour les hommes, garçons, femmes et filles et met en place des mesures de mitigation de tous effets négatifs tels que les violences, abus, exploitation, discrimination, abus et négligence des enfants, les VBG, et les normes socioculturelles telle que le phénomène des enfants dit sorciers ?
- Est-ce que le projet s'appuie sur une stratégie de sortie à court, moyen ou long terme ?
- Les activités mises en œuvre par le projet contribuent-elles à :
 - L'amélioration des connaissances des parties prenantes en matière de protection de l'enfance
 - L'amélioration des connaissances des personnels de la FVDC en matière de prise en charge des enfants vulnérables
 - L'amélioration des capacités de la FVDC dans la prise en charge des enfants
 - L'amélioration de l'offre de services de Protection de l'enfance et à la réduction de la vulnérabilité des enfants en situation de rue
 - Un impact sur le long terme pour les enfants sortis de la rue via l'insertion professionnelle, sociale et parfois familiale
 - Favoriser la réinsertion sociale et familiale des enfants marginalisés

4. Impact

- Quels sont les éléments auxquels le projet contribue au-delà de la réalisation de son objectif général ?
- Quels sont, le cas échéant, les effets inattendus du projet (autres changements / résultats « évolutifs » ou « répliquables »), tant positifs que négatifs ?
- Le projet a-t-il su identifier, suivre, atténuer et répondre à tout effet négatif inattendu ?

5. Efficacité

- Quels sont les effets à court et moyen terme de l'intervention du projet dans les communautés en vue d'assurer une transformation sociale positive dans les zones d'intervention du projet ?
- Les activités sont-elles mises en œuvre de manière efficace au regard de la stratégie choisie ?
- La qualité des résultats obtenus est-elle satisfaisante conformément à ce qui était initialement prévu ?
- Quels sont les effets à court et à moyen terme de l'accroissement des compétences du personnel formés sur l'offre de services de protection de qualité au niveau communautaire ?
- La mise en œuvre des activités permet-elle de répondre aux priorités du projet et des populations ?
- Dans quelle mesure le suivi et l'évaluation de l'intervention contribue (ou non) –t-il à l'efficacité de la stratégie (outils, méthodes et mécanismes de suivi et évaluation) ?

6. Efficiences

- Est-ce que les activités du projet sont correctement dimensionnées par rapport aux objectifs du projet ?
- Le projet est-il mené de manière optimale (en termes de ressources humaines, financières et autres) par rapport aux résultats ? Les ressources ont-elles été réorientées en fonction de l'évolution des besoins ? Les risques ont-ils été gérés ? Les décisions prises étaient-elles optimales (y comprises celles en matière de logistique et d'approvisionnement) ?

Critères transversaux, selon les fiches outils du guide méthodologique de l'AFD

7. Prise en compte du genre

- Est-ce que les activités du projet sont mises en œuvre avec une sensibilité liée au genre ?
- Est-ce que le projet répond aux enjeux des questions de genre identifiés lors de la phase de démarrage du projet ?

8. Jeunesse

- Dans quelles mesures le projet contribue à améliorer la réinsertion intégrale des jeunes ?

9. Mécanismes de plainte et feedback

- Est-ce que TGH a mis en place un mécanisme de remonté des plaintes efficace et mobilisable par les bénéficiaires, partenaires et acteurs du projet ?

10. Inclusion

- Est-ce que les activités du projet prennent en compte suffisamment les notions d'inclusion (engagement des ODD de « ne laisser personne de côté »), y compris les personnes en situation d'handicap ?

11. Environnement

- Dans quelle mesure les activités du projet permettent d'améliorer le niveau de connaissance des populations concernant la gestion durable des ressources naturelles ?

5. Planning prévisionnel

Etapes	Durée
Revue des activités du projet, politiques de mise en œuvre, mécanismes de reporting, sur la base de la documentation disponible	À déterminer
Développement d'un rapport préliminaire, détaillant la méthodologie de collecte des données + réunion de cadrage (TGH, Consultant) et d'analyse	À déterminer
Collecte des données	À déterminer
Analyse de la performance du projet selon les 4 critères et les questions de recherche correspondantes, telles que listées ci-dessus	À déterminer
Développement du Rapport provisoire d'Évaluation et restitution	À déterminer
Finalisation du Rapport d'Évaluation à mi-parcours tenant compte des commentaires du consortium sur sa qualité et sa justesse.	À déterminer

L'évaluation commencera le 01 juin 2024 (souhaité) et devrait être terminée le 08 juillet 2024. Les candidats doivent fournir un plan de travail de l'évaluation détaillant le nombre de jours ouvrables requis par activité d'évaluation (voir tableau ci-dessous).

Le Rapport d'Évaluation facile à lire et à comprendre, sans informations répétitives et non pertinentes qui devra au moins comprendre les éléments suivants :

--	--

Résumé exécutif	Il devra être rédigé de façon concise, claire et réutilisable comme un document autonome. Il doit être court, pas plus de deux pages. Il devra se concentrer sur les points analytiques principaux, indiquer les conclusions générales, les enseignements tirés et les recommandations spécifiques.
Résumé du projet	Le résumé du projet sert d'introduction et fournit des informations sur le contexte du projet. Il contient donc un court passage sur les objectifs du projet et les enjeux et besoins locaux auxquels le projet devra répondre, une description des groupes de bénéficiaires ciblés et un résumé de la logique d'intervention.
Méthodologie	La section méthodologie devra détailler clairement la méthode et le processus de l'évaluation y compris la durée, les outils utilisés dans le cadre de l'évaluation : lieux, tailles des échantillons, outils utilisés, dates, structure de l'équipe, limites rencontrées, la justification du choix de méthodologie et autres éléments pertinents.
Résultats	<p>La section Résultats devra présenter les résultats de l'évaluation d'une façon objective, répondant aux questions de l'évaluation, démontrant clairement les évidences qui soutiennent les conclusions et sans jugement personnel afin de fournir une représentation fidèle du projet.</p> <p>Il est attendu du/de la consultant(e) qu'il fournisse une explication autonome de son évaluation, devant pouvoir être comprise par toute personne non-familière avec le projet et tout en fournissant des éléments d'information utiles aux parties prenantes. Les parties des résultats comportant les analyses qualitatives et quantitatives doivent se présenter sous format adéquat (pourcentage, histogrammes...) à l'aide d'un logiciel approprié.</p> <p>La pertinence des résultats pour la programmation est claire, l'attribution, les facteurs confusionnels sont suffisamment adressés et les effets inattendus et involontaires, positifs et négatifs, sont identifiés</p>
Conclusions, Enseignements Tirés, Bonnes pratiques, et Recommandations	<p>Ces éléments doivent être présentés dans un chapitre final à part. Dans la mesure du possible et lorsque cela est pertinent, pour chaque conclusion majeure il devrait y avoir une recommandation correspondante. Le/la consultant(e) devra présenter les conclusions et recommandations principales en se basant sur les réponses apportées aux Questions d'Évaluation résumées dans la section des Résultats.</p> <p>Les recommandations doivent être aussi réalistes, opérationnelles et pragmatiques que possible et rédigées de façon à ce que les parties prenantes concernées soient clairement identifiées et présenter aux différents utilisateurs visés (interne et externe) séparément.</p> <p>Les recommandations découlent des conclusions et répondent aux enjeux majeurs liés à la performance du projet. Elles doivent tenir compte des règles applicables et autres contraintes, liées par exemple au contexte dans lequel le projet est mis en œuvre.</p>
Annexes	<ul style="list-style-type: none"> • Termes de Références de l'évaluation • Outils d'évaluation utilisés (questionnaires, listes de contrôle, grilles de notation, etc.) • Liste des personnes (titres des postes uniquement, pas de noms et prénoms) et organisations consultées

	<ul style="list-style-type: none"> • Liste de la littérature/références et documentation internes et externes consultés • Cadre logique du projet • Calendrier de l'évaluation • Photos
--	---

En complément du Rapport d'Evaluation, toutes les analyses statistiques et autres éléments pertinents, graphiques, etc. doivent être fournis à TGH par l'évaluateur (trice).

6. Profil du ou de la consultant(e)

Le consultant et/ou bureau d'étude pour cette évaluation doit justifier des qualifications ci-après :

- Diplôme d'études supérieures en sciences sociales, sociologie, santé publique, épidémiologie, statistiques ou tout autre domaine équivalent ;
- Expérience en Suivi et Evaluation, en particulier des projets de protection (au moins 2 évaluations finale et/ou mi-parcours de projet humanitaire);
- Excellente maîtrise et expérience avérée des méthodes de recherche quantitatives et qualitatives
- Excellente maîtrise et expérience avérée en analyse genre, excellentes capacités à intégrer les questions de genre dans la planification, la réalisation et l'analyse des résultats obtenus ;
- Une excellente connaissance du contexte socio-politique de la RCA plus particulièrement du celui des régions d'intervention du projet ;
- La maîtrise de la langue française est exigée ;
- De solides connaissances analytiques, aisance rédactionnelle et habilité à synthétiser et présenter clairement des résultats ;

Le/la consultant(e) devra identifier un point focal à des fins de communications et de reporting, possédant les connaissances et expériences appropriées, cela pour toute la durée de l'évaluation. Lors de la session de démarrage, le point focal devra soumettre une liste de contacts complète incluant toutes les personnes impliquées dans l'évaluation.

7. Budget

Cette consultance sera financée dans le cadre du Project avec les fonds de l'AFD.

Le budget maximum alloué à cette évaluation est de 10 000 euros. Ce budget doit inclure tous les frais (transport, hébergement, nourriture, honoraires, etc.).

8. Comment soumettre

Il est demandé au/à la consultant(e) dirigeant(e) d'inclure les éléments suivants dans sa candidature :

- CV du personnel déployé (y compris l'équipe terrain) ;
- Organigramme de la structure de l'équipe ;
- Extraits de travaux précédents (max. 10-20 pages) d'au moins deux projets différents ; description d'expériences passées similaires, comprenant une description des critères d'évaluation, des projets, des zones d'intervention, et des budgets totaux ;
- La Proposition Technique comprenant une méthodologie détaillée, les moyens humains et matériels prévus, les modalités d'implication des acteurs et des groupes cibles et un plan de travail (avec Chronogramme) ;
- Une Proposition Financière détaillée en euros indiquant les coûts unitaires, en forfait homme jour.

Il est également attendu de la société de consultant(e)s de se conformer à toutes les règles gouvernementales, et que les taxes gouvernementales resteront à la charge de la société.

En réalisant cette évaluation, il est attendu des consultant(e)s qu'ils respectent les principes humanitaires y compris la politique de Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS) et qu'ils assurent la confidentialité des données collectées. Il est aussi demandé aux consultant(e)s de suivre à tout moment le Plan de Sécurité Pays. En aucun cas la responsabilité de TGH n'est engagée concernant la sécurité de l'évaluateur (trice).

Toutes les données collectées dans le cadre de cette évaluation resteront la propriété de TGH. D'ici la fin de l'évaluation, l'évaluateur (trice) externe soumettra toute la documentation liée à l'étude. Le Rapport d'Évaluation Externe réalisé dans le cadre de ce présent contrat, ne devra être partagé en externe sans l'accord écrit préalable de TGH.

TGH ne prendra pas la responsabilité des frais de transports, accès, logement et nourriture. Il est de la responsabilité de l'évaluateur (trice) de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'accès et l'hébergement aux équipes sur le terrain. TGH pourra dans la mesure du possible accompagner le consultant dans la recherche de solutions d'hébergement et de restauration à Bangui.

Pour assurer un traitement égal de tous les candidats, TGH ne peut donner un avis préalable sur l'éligibilité et la sélection des candidats. TGH n'a pas l'obligation d'apporter des clarifications sur l'appel d'offre. Si TGH devait fournir des informations supplémentaires, cela sera publié afin d'être accessible à tous les candidats potentiels.

Les expressions d'intérêt devront être envoyées au plus tard le 11 mai 2024 (minuit au plus tard), par email à :

rca@trianglegh.org et en copie stephane.vengut@trianglegh.org et cdp.protection-enfance.rca@trianglegh.org

- **Ou par dépôt physique à la coordination de TGH à BANGUI sise au quartier SISSONG, côté Nord de l'Université de BANGUI**

<p>Le ou la soumissionnaire est informé(e) qu'il ou elle devra souscrire aux principes définis dans code de conduite de TGH et travailler en pleine conformité avec les politiques éthiques de TGH.</p>
--